

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

# Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Le fil conducteur de l'avis s'est concentré sur la manière de rendre accessible à tout un chacun la concrétisation de ce que pourrait être une société inclusive. Au final, l'exercice est plutôt réussi puisque l'avis parvient à convaincre de la nécessité de tendre vers un modèle inclusif au bénéfice des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes les plus pauvres mais aussi au bénéfice de tous.

L'avis appelle à une véritable révolution. En effet, l'inclusion, ce n'est pas un plus d'intégration, un glissement naturel de l'une vers l'autre. Les deux approches sont bien distinctes et ne se recoupent pas.

L'intégration ouvre le droit à la similitude, à être semblable, tolérant l'exclusion de ceux qui ne parviennent pas à accéder par eux-mêmes au monde « normal », malgré les moyens de compensation attribués et l'aide des services appropriés.

Il ne faut pas s'arrêter à l'intégration.

Ainsi l'inclusion nous entraîne dans un modèle de société différent puisqu'il ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale en raison de cette différence. Là où l'intégration ne prend aucun recul sur la norme établie, l'inclusion fait varier la norme pour y inclure toutes les singularités, sans oublier le bien-être et l'épanouissement personnel.

Le programme est ambitieux et le groupe de l'UNAF salue la pédagogie de l'avis, qui ouvre des pistes pour sa réalisation concrète.

Parmi les nombreuses préconisations, qui viendront utilement alimenter la Conférence nationale du Handicap en fin d'année, comme nous le demandait le Gouvernement par sa saisine, le groupe de l'UNAF souhaite mettre l'accent sur deux d'entre elles tout en les soutenant dans leur ensemble.

Tout d'abord, la préconisation 25 qui demande à ce que soient rassemblés, au sein d'une plateforme numérique collaborative, les projets déjà développés dans les territoires à l'image de ce que le CESE a recueilli dans le cadre de la présente saisine est importante à souligner. Une telle collecte analysée, expertisée est déjà la preuve que des initiatives existent pour répondre aux besoins au plus proche des familles. La société inclusive n'est pas une création de toute pièce ex nihilo mais elle peut trouver ses racines dans des projets déjà mis en œuvre. Les initiatives des UDAF du Bas-Rhin et du Val de Marne sont ici à saluer pour leur participation au recueil d'expériences pour mettre en avant le droit

au répit des parents d'enfants handicapés et l'accompagnement des malades du cancer et de leurs proches.

En second point, le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la préconisation 28 tournée vers les aidants familiaux et plus précisément vers les parents d'enfants handicapés. Les parents doivent pouvoir continuer leur activité professionnelle dans l'intérêt général de la famille et ne pas être contraint à cesser leur activité en raison du coût de l'aide à domicile non prise en compte dans le montant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Par ailleurs, l'aide à domicile doit être mieux prise en compte financièrement.

Le Groupe de l'UNAF a voté l'avis.